



**CMP 22 MAI 2026 – CCNT66-CHRS
FUSION 66 CHRS**

**FO EXIGE UNE TRANSPOSITION
ENCADREE ET SECURISEE DANS LES CLASSIFICATIONS**

Pour la FNAS FO, la situation inédite dans laquelle se trouve les salariés des CHRS engage en urgence la Commission Mixte Paritaire à prendre des mesures au niveau de la Branche de façon à garantir une égalité de traitement dans la mécanique en cours de fusion des accords CHRS et de la CCNT66.

La FNAS FO a fait des propositions qui ont été balayées par les employeurs.

Pour des raisons purement économiques, des associations cherchent à contourner les dispositions plus favorables, en imposant des méthodes de transposition contestables puisqu'elles créent des disparités entre les salariés des CHRS.

Pour FO, c'est inacceptable.

FO exige qu'un accord soit mis à la signature dès aujourd'hui. Cet accord doit garantir que : « Le rattachement des salariés des structures appliquant préalablement les accords CHRS aux grilles de classification-rémunération de la CCNT 66 s'effectue au salaire égal ou, à défaut, immédiatement supérieur. »

L'accord proposé le 5 février 2026 par les employeurs, que la FNAS FO a souhaité améliorer dans un premier temps et qu'elle continuera à vouloir faire progresser, doit être mis à signature. FO sera signataire.

